



## BRÉSIL

### *Protection accrue des investissements canadiens*

Le Brésil accueille depuis longtemps des investissements élevés en provenance du Canada, et c'est pourquoi il est au premier rang des pays avec lesquels le Canada souhaite négocier un accord de promotion et de protection dans ce domaine. À l'heure actuelle, les investissements directs s'élèvent à plus de 2,7 milliards de dollars, et ils continuent de croître à un rythme rapide. Avant même les modifications récentes à la constitution brésilienne, qui ont ouvert la porte aux investissements étrangers dans des secteurs qui présentent un grand intérêt pour le Canada (télécommunications, mines et énergie), et avant que soit lancé un important programme de privatisation, le Brésil recevait plus d'investissements canadiens que le reste de l'Amérique du Sud.

Lors de la visite qu'a effectuée le premier ministre à la tête d'Équipe Canada en janvier 1998, le gouvernement brésilien a signé une déclaration d'intention signifiant son désir d'engager des négociations en vue d'un accord de promotion et de protection des investissements d'ici juin 1998.

### *Restriction du crédit à l'importation*

En 1997, le Brésil instituait des mesures provisoires exigeant de ses importateurs qu'ils financent leurs achats auprès des banques brésiennes plutôt que des établissements étrangers, éliminant ainsi le désavantage concurrentiel dont souffrent les producteurs locaux à cause de la politique de taux d'intérêt élevés du gouvernement. Plus précisément, les nouvelles mesures exigent que les achats de devises nécessaires pour payer des importations dont le financement s'étend jusqu'à 179 jours doivent se faire au moment du dédouanement des marchandises par les douanes brésiennes, ce qui a pour effet d'abolir le crédit à 180 jours. Dans le cas des produits financés entre 180 et 360 jours, les devises doivent être achetées six mois avant l'échéance du prêt. Autrement dit, les importateurs doivent payer leurs achats comptant ou obtenir de l'exportateur des conditions de financement à plus de 360 jours. Ces mesures provisoires ne s'appliquent pas aux expéditions dont la valeur est inférieure à 10 000 dollars US, ni aux produits pétroliers. La Banque centrale du Brésil a exempté de ces mesures ses partenaires du Mercosur, de même que le Chili, la Bolivie et les signataires de l'accord de résolution des différends de l'Association

latino-américaine d'intégration. Ces règles font l'objet d'un examen au sein de l'OMC et le Canada surveille la situation afin d'établir si elles sont conformes aux règles de l'OMC.

### *Viande*

Les exportateurs canadiens de viande continuent de faire connaître leurs préoccupations au sujet du règlement brésilien exigeant que les certificats d'inspection des produits de la viande soient validés par l'ambassade ou les consulats du Brésil avant d'être expédiés. Selon l'industrie, ce règlement retarde l'exportation proprement dite, suscite des coûts supplémentaires et réduit la compétitivité des produits canadiens sur le marché brésilien. Le Canada juge également ce règlement contraire à la pratique internationale commune et sans effet en ce qui concerne le processus de certification sanitaire, de sorte qu'il restreint inutilement le commerce. Le gouvernement a fait valoir son point de vue au Brésil et demandé le retrait du règlement. Le Canada a également soulevé cette question dans le cadre des consultations de mars 1997 du Conseil économique et commercial mixte canado-brésilien ainsi que lors d'autres démarches diplomatiques. Le Brésil a répondu que la possibilité d'éliminer le règlement « est actuellement en cours d'évaluation ». Nous entendons poursuivre nos efforts en vue d'obtenir une solution à ce problème.

### *Volaille*

L'importation de produits canadiens contenant de la viande de volaille crue ou cuite reste interdite au Brésil, sous prétexte que ce dernier n'a pas encore examiné le système canadien d'inspection de la viande de volaille, ni approuvé des établissements canadiens exportant ces produits. Cette politique défavorise plusieurs exportateurs canadiens. Le Canada a proposé que les deux pays engagent des négociations en vue de la reconnaissance mutuelle des procédures d'inspection de la volaille afin de faciliter l'entrée des produits canadiens sur le marché brésilien. Le Canada attend actuellement une réponse du gouvernement brésilien.

### *Contingent tarifaire du blé*

À la fin de 1996, le Brésil signifiait à l'OMC son intention de retirer de son barème d'accès au marché un contingent tarifaire de 750 000 de tonnes de blé en franchise de droits. À titre de principal fournisseur du marché brésilien en blé, le Canada indiquait pour sa